

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2485

présenté par

Mme Diaz, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Bamana, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinau, Mme Delannoy, M. Dessigny, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, Mme Engrand, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Griseti, M. Guibert, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Josserand, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Lioret, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbert, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Sanvert, M. Schreck, Mme Sicard, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu, M. Vos et M. Weber

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Immigration, asile et intégration »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Immigration et asile	0	420 000
Intégration et accès à la nationalité française	420 000	0
TOTAUX	420 000	420 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour but d'interpeller sur les violences sexuelles commises par les personnes étrangères.

Il prévoit d'abonder le programme 104 "Intégration et accès à la nationalité française" de 420 000 € en retirant cette somme de l'action 01 du programme 303 en vue de l'affecter à l'action 12 "Intégration des étrangers primo-arrivants".

L'objectif de cette augmentation des ressources du programme relatif à l'intégration est de renforcer ce cycle d'accueil par l'introduction de formations destinées à sensibiliser les primo-arrivants à la question de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

En effet, de telles violences sont pour une proportion importante le fait de personnes étrangères. À titre d'exemple, plus de 63% des agressions sexuelles subies par les femmes dans les transports en commun d'Île-de-France sont le fait d'individus de nationalité étrangère. Tandis que les étrangers représentent 8% de la population totale du territoire, ils sont 14% des mis en cause pour violences sexuelles. Toute violence sexuelle est ignominieuse et appelle une sévère condamnation, et les femmes doivent être épargnées des prédateurs évitables, à plus forte raison des étrangers déjà définitivement condamnés par la justice et faisant par exemple l'objet d'une obligation de quitter le territoire français.

Considérant qu'un nombre croissant d'entreprises du secteur public comme du secteur privé, y compris au sein des plus hautes institutions de la République - à l'instar du Conseil d'État, bénéficient de formations sur la lutte contre les actes et propos à caractère sexiste et sexuel, il apparaît pertinent - et impérieux au regard de la gravité des faits - de dispenser cet accompagnement aux primo-arrivants, *a fortiori* au regard de leur nombre immatérisé. Cette mesure n'est que justice et prévention.